



Procédure de consultation

Département fédéral de justice et police

Approbation et mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise des règlements (UE) 2021/1133 et (UE) 2021/1134 réformant le système d'information sur les visas et établissant les conditions d'accès aux autres systèmes d'information de l'UE aux fins du VIS (développements de l'acquis de Schengen) et à la modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Le système d'information sur les visas est une base de données de l'UE qui relie les garde-frontières postés aux frontières extérieures de l'espace Schengen aux consulats des États membres de Schengen partout dans le monde. Il a pour été déployé à l'échelle internationale en 2015. Il fournit aux autorités chargées de délivrer les visas des informations essentielles sur les demandeurs de visas Schengen de court séjour, tout en permettant aux garde-frontières de repérer les voyageurs susceptibles de présenter des risques en matière de sécurité. Afin d'assurer que ces autorités disposent à tout moment des informations nécessaires, les règlements (UE) 2021/1133 et (UE) 2021/1134 complètent le système en y ajoutant notamment les demandeurs et les détenteurs de visas de long séjour et de titres de séjour. L'UE modernise ses systèmes d'information dans les domaines de la sécurité et de la gestion des frontières afin de combler les lacunes en matière d'information et de renforcer la sécurité dans l'espace Schengen. Par ailleurs, une modification de la LEI est demandée (projet 2) afin que l'AFD puisse, en sa qualité d'autorité de poursuite pénale, effectuer des recherches dans le CIR et obtenir des données contenues dans les systèmes d'information sous-jacents de l'UE (EES, ETIAS et VIS).

Date d'ouverture: 11 août 2021

Date limite: 18 novembre 2021

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:

https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2021/83/cons_1

19 août 2021

Chancellerie fédérale

